



CONVENTION D'UTILISATION OCCATIONNELLE Salle Polyvalente

Entre

Monsieur le Maire de la commune de Saint-Jeoire ou un de ses représentants,
d'une part,

Et (Nom, Prénom ou Nom de l'association) :

Adresse : _____

Téléphone : _____ / Mail : _____

Sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente (SP) de Saint-Jeoire.

La période d'occupation (mise en place de la manifestation et restitution de la salle comprise) s'étendra (date et heure précise) :

du : ____/____/____ dès ____ heures ____

au : ____/____/____ à ____ heures ____

en vue d'organiser (objet de la manifestation) :

d'autre part,

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1- Conditions d'utilisation :

La capacité de la salle est de : 500 personnes assises / 980 personnes debout.

L'utilisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, et **à les rendre en parfait état de propreté**, immeubles et meubles.

L'utilisateur reconnaît (cocher les cases correspondantes):

- qu'il est mis à sa disposition la salle polyvalente propre et rangée.
- qu'il organise une soirée avec restauration.
- qu'il est mis à sa disposition le meuble réfrigérant.
- qu'il est mis à sa disposition le podium.
- avoir visité les locaux et avoir pris connaissance du règlement intérieur.

2 - Tarifs en vigueur :

Le tarif d'utilisation de la SP est fixé comme suit (délibération du 19/05/2022) :

- Associations domiciliées à Saint Jeoire : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 à 24h00) :

100.00 € sans la chambre froide / 130.00 € avec la chambre froide

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au dimanche 24h) :

180.00 € sans la chambre froide / 200.00 € avec la chambre froide

- Ecoles primaires et maternelles publique et privée : Gratuit

- Associations extérieurs dont le siège social est établi sur la CC4R et sportives : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 à 24h00) :

400.00 € sans la chambre froide / 430.00 € avec la chambre froide

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au dimanche 24h) :

700.00 € sans la chambre froide / 750.00 € avec la chambre froide

- Associations extérieurs dont le siège social est établi hors CC4R : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 à 24h00) :

800.00 € sans la chambre froide / 830.00 € avec la chambre froide

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au dimanche 24h) :

1 300.00 € sans la chambre froide / 1 330.00 € avec la chambre froide

- Associations extérieurs pour de l'évènementiel : (cocher le tarif correspondant)

* **Location à la journée** (de 8h30 à 24h00) :

1 000.00 € sans la chambre froide / 1 100.00 € avec la chambre froide

* **Location week-end** (du vendredi 17h30 au dimanche 24h) :

1 800.00 € sans la chambre froide / 2 000.00 € avec la chambre froide

- Cauton gymnase : 800.00 €

- Cauton chambre froide : 200.00 €

- Etat des lieux effectué le week-end : 50.00 €

- Nettoyage suite état des lieux (prix/heure) : 100.00 €

- Rangement suite état des lieux (prix/heure) : 100.00 €

- Remplacement matériel : coût réel

- Réparation matériel : coût réel

- Désistement tardif (< 2 semaines) : 300.00 €

NOTE : Les associations domiciliées à Saint-Jeoire bénéficient d'une utilisation de salle gratuite par année civile (journée ou week-end, gymnase ou salle des fêtes).

3 – Pièces à fournir :

Vous devez impérativement fournir une pièce d'identité et une attestation d'assurance.

Fait à Saint Jeoire, le ____/____/____

Le Maire
ou son Représentant,

Signature de l'utilisateur,